

Identification de l'organisme qui passe le marché :

VILLE DE BOLLENE
Place Reynaud de la Gardette
B.P. 207
8 4 5 0 5 BOLLENE

Téléphone : **04.90.40.51.88** Télécopie : **04.90.40.51.72**

Objet du marché : Requalification de l'avenue Louis Pasteur

Type de marché : Marché de travaux

Lieu(x) d'exécution : Commune de Bollène

Délai d'exécution du marché: Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 10 mois. Le délai d'exécution plafond propre à chaque lot est de : lot 1 : 4 mois et lot 2 : 6 mois.

Tranches et lots : Il n'est pas prévu de décomposition en tranche.

Il est prévu deux lots : lot 1 : réseaux humides et lot 2 : voirie

Variantes : Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément à l'article 58 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot	Exigences minimales détaillées
2	L'entreprise pourra fournir une ou des variantes avec des matériaux de recyclage de démolition. Pour cela l'entreprise fournira avec son offre un Plan d'Assurance de la Qualité adapté ainsi que la fiche produit sur laquelle il apparaîtra clairement les caractéristiques, les domaines d'utilisation et les modalités de mises en oeuvre.

Options : Sans objet

Critères d'attribution :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse. Elle sera appréciée en fonction des critères suivants :

Critères
1-Prix des prestations: 45 points
2-Valeur technique: 55 points
<i>2.1-Les moyens matériels et humains mis à disposition pour le chantier et l'organisation interne permettant au candidat d'assurer son engagement, avec notamment la décomposition des ateliers en fonction des différentes tâches (15 points)</i>
<i>2.2-La provenance des fournitures, et notamment les fiches techniques des principales fournitures (15 points)</i>
<i>2.3-Les dispositions prises par le candidat en matière d'hygiène et sécurité sur les chantiers, la signalisation de chantier et les mesures prises à l'encontre des usagers et des riverains (10 points)</i>
<i>2.4-Une note spécifiant les dispositions d'accès des engins de chantier, les principes de stockage des différents matériaux/matériels, ainsi que les aires de décharges proposées, le traitement du maintien des accès riverains, de la circulation automobile riveraine (15 points)</i>

Chacun des sous critères sera évalué et noté comme suit :

	Note sur 10	Note sur 15
Non répondu ou ne correspond pas à la demande :	0	0

Non défini :	2,5	3,75
Incomplet :	5	7,5
Différents degrés d'imprécisions	7,5	11,25
Conforme à la demande :	10	15

Procédure de passation : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Date limite de réception des offres : Le mercredi 20 septembre 2017 à 12 heures

Délai de validité des offres : Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de retrait du dossier de consultation

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le retrait du DCE est téléchargeable sur le site de la ville : <https://ville-bollene.marcoweb.fr>.

Conditions de remise des offres

Sur support papier :

Les offres devront être remises contre récépissé, ou envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

Service Commande Publique de la Mairie – Place Reynaud de la Gardette - B.P.207 – 84 505 Bollène cedex
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 .

Par voie électronique :

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://ville-bollene.marcoweb.fr>.

Autres renseignements :

- Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Les candidats devront justifier de la visite sur site avec attestation de passage visée par les services concernés.

Afin de fixer un rendez vous, les candidats devront prendre contact avec M. VILBERT Services Techniques : Pôle Aménagement Voirie / Travaux, Ville de Bollène, tél. 04.90.40.52.24 ou 06.11.79.21.57 – Mail- eric.vilbert@ville-bollene.fr

- Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidat individuel, soit en tant que membre d'un groupement d'entreprises. Dans ce cas, la forme de groupement demandée est le groupement solidaire.

- Financement : Autofinancement Commune de Bollène

- Mode de règlement : Mandat par virement administratif

- Délai de paiement : 30 jours à compter de la réception de la demande.

Adresses complémentaires :

Les renseignements d'ordre administratif et technique seront à adresser exclusivement par écrit au service commande publique – ville de Bollène, par télécopie au 04 90 40 51 72 ou par mail : commande.publique@ville-bollene.fr.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86; email : greffe.ta-nimes@juradm.fr.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86; email : greffe.ta-nimes@juradm.fr.

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le jeudi 31 août 2017